



## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 16 août 2021

*Direction du Secrétariat corporatif*

**OBJET : Demande d'accès à l'information**  
N/D : 6122.05.737

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 16 juillet 2021.

En réponse à votre demande, nous sommes en mesure de vous confirmer qu'un nombre de 406 employés de Loto-Québec avaient un salaire annuel de 100 000 \$ ou plus à la fin de l'année financière 2020-2021. De ce nombre, près du trois quart font partie du corps d'emploi professionnels possédant un niveau d'expérience pour lequel l'échelon 18 a atteint ce seuil le 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément à la convention collective en vigueur.

En ce qui concerne le moins élevé de ces salaires, il était de 100 008 \$. Pour ce qui est du salaire le plus élevé, soit celui de la Présidente et chef de la direction, il était de l'ordre de 435 908 \$.

Finalement, en ce qui concerne les autres éléments visés par votre demande, nous ne pouvons y donner suite, puisque la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements, tel que prévu par l'article 15.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine, avocat  
Directeur du Secrétariat corporatif  
Responsable adjoint de l'accès à l'information  
Loto-Québec